



Janvier—Février 2022

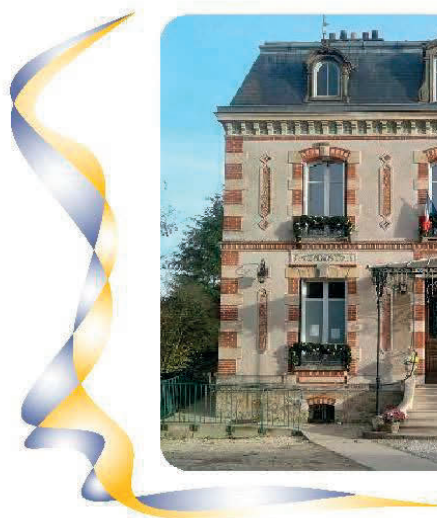
N° 10

Fontenailles

Ghislaine HARSCOËT,
Maire de Fontenailles,
les membres du conseil municipal
et le personnel communal
vous présentent
leurs vœux pour l'année

2022

Ils vous souhaitent
une bonne année
faite de projets, de rêves,
de plaisirs simples
et surtout de santé.



L'édito du maire

Chères Fontenaillaises et chers Fontenaillais,

Après presque deux années de crise sanitaire, chacun se faisait une joie de préparer des fêtes de fin d'année placées sous le signe de rassemblements familiaux et entre amis. Malheureusement, cet hiver est à nouveau marqué par une situation critique et des mesures contraignantes de prévention. La lassitude est présente mais le respect des gestes barrière est impératif.

Début octobre, de nouveaux résidents ont été reçus en mairie. Ils soulignent la qualité et le cadre de vie agréables pour les familles ainsi que le dynamisme de notre village.

L'organisation du premier marché de Noël, créant des moments conviviaux et de retrouvailles en est un exemple. Cette nouvelle initiative a recueilli des retours positifs. Exposants et visiteurs étaient satisfaits de se rencontrer et d'échanger.

2022 est une année d'échéances électorales nationales, présidentielles et législatives, déterminantes pour notre pays. Beaucoup d'habitants, nouvellement arrivés dans notre commune, ont fait la démarche de s'inscrire sur les listes électorales. Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans seront automatiquement enregistrés, à condition qu'ils aient fait les démarches de recensement citoyen, à partir de 16 ans, d'où l'importance de se présenter en mairie dès cet anniversaire.

Elle sera également politique pour notre commune. Politique, au sens noble du terme, celui de la vie de notre collectivité. En effet, les orientations des travaux à venir sont des décisions ayant différents objectifs ; la sécurité, le patrimoine et la transition énergétique. Les montants annoncés sont hors taxe. Le détail de chaque opération, subventions, emprunts, restes à charge de la commune vous sera communiqué lors de la concrétisation du projet.

Les demandes de subventions sont déjà réalisées concernant l'installation de la vidéo protection (70 109 €), la reconstruction du lavoir de l'Orme (22 000 €), la mise aux normes de quatre armoires d'éclairage public (9 608 €), le changement des fenêtres de la mairie (32 000 €).

Quant aux travaux de voiries, ils concerneront la rue de la place chaude et la route de Villefermoy, à la hauteur du croisement de la rue Maurice Wanlin à la rue de la mare aux canes. A cet endroit, une réfection de voirie est prévue ainsi que la création d'une sente piétonne afin de sécuriser le cheminement des familles, des écoliers, des collégiens et des lycéens qui se rendent aux arrêts de car.

Comme je vous l'avais expliqué dans le dernier éditorial, la commune est toujours en attente d'une hausse du plafonnement des travaux subventionnés (de 370 000 € à 500 000 €). La Région a déjà acté cette revalorisation. Le Département devrait en faire de même prochainement. Cette augmentation de plafond permettrait un gain de plus de 40 000 €.



Avant de conclure, je voudrais saluer le travail accompli par tout le personnel municipal, la secrétaire de mairie, les agents techniques, le professionnalisme dont les agents de la petite enfance font preuve, notamment durant cette période difficile que nous traversons, mais aussi les élus, les bénévoles qui font vivre la bibliothèque, celles des ateliers créatifs, les présidentes et président d'associations et leurs membres, les enseignants, les pompiers qui interviennent régulièrement sur notre commune, les forces de l'ordre en charge de notre territoire, le directeur, les salariés et les bénévoles du centre social de Nangis Lude qui œuvrent pour notre population et vous, Fontenaillaises et Fontenaillais pour votre participation à la vie de notre commune d'une manière ou d'une autre.

La nouvelle année que nous allons traverser, 2022, comporte « trois, deux, un zéro ». Espérons que ceci soit le signal tant attendu d'un véritable bon départ, vers un retour à la sérénité qui permettra la réalisation de tous les vœux que je vous souhaite : avant tout, santé et concrétisation de vos attentes.

Je terminerai par une citation d'Antoine de Saint Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

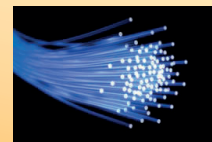
Ghislaine HARSCOËT

Les travaux à venir

L'arrivée de la fibre dans la commune

L' élu de la communauté de communes en charge de ce dossier a eu enfin un retour de Seine-et-Marne Numérique concernant les différentes problématiques engendrant un retard de développement sur notre commune.

Le recensement de prises isolées dans les différentes communes a été réalisé et est en train d'être traité.



Divagation des animaux sur la voie publique

La commune est adhérente au groupe SACPA qui récupère les animaux errants et/ou abandonnés. Ainsi si l'animal errant n'est pas identifié et en l'absence d'un numéro de téléphone pour contacter les propriétaires, la mairie contacte la SACPA, qui prend en charge l'animal et le transfère à la fourrière de Vaux Le Penil.

Vous pouvez fournir les coordonnées de votre animal à la mairie afin que nous puissions prendre contact avec vous en cas de fugue.

Résumé des comptes rendus des conseils municipaux

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 10 novembre et le lundi 6 décembre. Nous vous proposons un résumé de ces conseils.

Mercredi 10 novembre

1 - Le conseil municipal valide **la modification de la longueur de la voirie** classée dans le domaine communal qui s'élève désormais à 10 480 mètres.

2 - Le Conseil municipal décide **de solliciter** Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France et de Monsieur le Président du Conseil du Département de Seine et Marne **pour l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux** aux taux de 40% pour la Région et 30% pour le Département pour les travaux de voiries de la Place Chaude.

3 - Le conseil municipal **décide la mise en place de la « bourse au permis de conduire ».**

4 - Le Conseil municipal accepte le devis d'un montant de 9 608,42€ HT soit 11 530,10€ TTC **pour le changement des quatre armoires d'éclairage public**, rue des Charmilles, rue Maurice Wanlin, rue de la mare aux canes et route de Montereau.

Informations diverses

Démoussage du toit : une entreprise est intervenue pour traiter **la mousse sur le toit de la salle des associations**. Le coût de cette prestation était de 799,98€.

Les travaux d'électricité de l'église se sont achevés le 10 novembre 2021.

Lundi 6 décembre

- 1 - Le conseil municipal modifie la demande de la DETR 2022 (subvention) pour la vidéo protection.
- 2 - Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à faire une demande **de subvention à la Région** pour la vidéo protection.
- 3 - Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention au Département pour les travaux de reconstruction du lavoir de l'Orme.
- 4 - Le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à faire une demande de FER (Fonds d'Équipement Rural) pour les travaux de la route de Villefermoy.
- 5 - Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à faire **une demande de subvention au titre des amendes de police** concernant les travaux de la route de Villefermoy.
- 6 - Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 1 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la mairie de Mormant concernant **l'utilisation d'un cinémomètre**.
- 7 - Le Conseil municipal valide le choix de **l'entreprise VEOLIA pour l'entretien des réseaux d'assainissement collectif** pour un montant de 34 081 € par an.

Urbanisme

A compter du 1er janvier 2022, toutes les demandes d'urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire...) devront être faites en format dématérialisées et envoyées à l'adresse mail :

Urbanisme.fontenailles77@gmail.com

Les subventions

Indispensables pour les différents projets menés dans notre village, **les subventions** peuvent être attribuées par l'Etat, la région et le département ainsi que par les établissements publics de coopération intercommunale (articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du CGCT).

Le contrat rural : élaboré conjointement par Le Conseil Régional et le Conseil Départemental, le contrat rural permet d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) : cette subvention est attribuée par l'Etat. Subventions d'investissement attribuées pour le financement d'opérations dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Le Fonds d'Équipement Rural (FER) : Afin d'accompagner les collectivités rurales dans la mise en œuvre de leurs projets, le Fonds d'équipement rural (FER) a été créé par le Département. Les projets pouvant être subventionnés dans le cadre de ce dispositif sont : l'aménagement et la rénovation du patrimoine immobilier de la commune ou du syndicat de communes.

Les amendes de police : l'Etat rétrocède aux communes le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition des produits des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque collectivité.



Information Préfecture de Seine et Marne—Obligation du port du masque en extérieur

Le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus sur la voie publique et dans l'espace public en agglomération dans toutes les communes de Seine-et-Marne.

LES PROCURATIONS

► Pour les procurations faites par la téléprocédure Maprocuration :

- Le portail Mairie de Maprocuration est supprimé; les procurations dématérialisées sont transmises directement au REU après établissement par l'autorité habilitée. La mairie reçoit la procuration sur son portail ELIRE ou dans son logiciel éditeur.
- L'enregistrement et le contrôle des procurations dématérialisées dans le REU se font donc automatiquement (injection des données de Maprocuration dans le REU).

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable!

Inscription sur les listes électorales

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 4 mars 2022.

L'inscription peut se faire par internet sur www.service-public.fr

► Pour les procurations papier :

- Toutes les procurations établies par Cerfa papier doivent être saisies par la commune, dès réception en mairie, dans le portail ELIRE ou dans le logiciel éditeur.
- Cela vaut pour toutes les procurations papier, y compris celles reçues tardivement. Si une commune reçoit une procuration papier dans les jours précédant le scrutin, elle doit non seulement saisir la procuration dans le REU, de manière impérative afin d'en vérifier la validité mais aussi reporter l'information sur la liste d'émargement si celle-ci ne peut être rééditée.

► Toutes les procurations (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) sont centralisées dans le Répertoire électoral unique (REU) : les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire) qui étaient préalablement réalisés par chaque commune seront automatisés.

- Les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon automatique.
- Le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalidité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : **un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.** Le réhaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.

À compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.



Le service national universel (SNU) - Promotion 2022

Vous avez entre 15 et 17 ans, vous êtes de nationalité française, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, ne ratez pas les inscriptions du Service national universel !

Le SNU comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

Le SNU en 2022, ce sont 50 000 places offertes réparties sur 2 séjours de cohésion afin de répondre à chaque situation :

- ◉ Un séjour du 12 au 24 juin
- ◉ Un séjour du 3 au 15 juillet

Inscription jusqu'au 31 mars

LES OBJECTIFS

- ✓ Faire vivre les valeurs républicaines
- ✓ Renforcer la cohésion nationale
- ✓ Développer une culture de l'engagement
- ✓ Accompagner l'insertion sociale et professionnelle



1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

LES ÉTAPES CLÉS



2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans



Le recensement s'effectue à la mairie du domicile.

Le recensement est obligatoire. Il est à réaliser entre votre 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

L'attestation de recensement est délivrée sur présentation de :

- * la carte nationale d'identité,
- * le livret de famille,
- * le justificatif de domicile,

Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...).

Les infos

Changement d'horaires d'ouverture de l'agence postale

A partir du 3 janvier 2022

L'agence postale sera ouverte tous les matins de 9h00 à 11h00 du lundi au samedi.



Etat civil

Décès

Raymond Charrier est décédé le 29 août

Naissance

Jade Boursette est née le 9 novembre

Mise à disposition du camion de la commune et des agents techniques pour le ramassage des déchets verts chez les particuliers

La mairie a décidé de mettre à disposition des habitants les agents et le camion de la commune pour l'évacuation des déchets verts. Ce service, d'un montant de 50 €, sera proposé deux fois par an et par foyer durant la période de septembre à mars.

Les conditions :

- ◆ les déchets seront mis dans des contenants,
- ◆ ce ramassage ne concernera pas les branches des feuillus, puisque le SMETOM, propose le broyage des branches, mais cela pourra être des branches de résineux, tonte...
- ◆ le rendez-vous sera pris en mairie.



Infos transilien

Les travaux importants se dérouleront dans le secteur de Paris Est le week-end des 15 et 16 janvier 2022.

Aucun train ne circulera à Paris Est au départ ou à l'arrivée, entre le vendredi soir en fin de service et le lundi matin en début de service.

Pendant cette période, un dispositif de substitution sera mis en place pour le RER E et la Ligne P.

Agenda

Le Lien de Fontenailles propose :

- ◆ **une exposition de peinture et de sculpture** les samedi 5 et dimanche 6 février,
- ◆ **une soirée de la Saint Patrick** le samedi 19 mars.

Infos utiles

Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17 Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114
Numéro d'appel d'urgence : 112 Centre anti-poison : 01 40 05 48 48 Infos coronavirus : 0 800 130 000
Médecins d'urgence : 0 825 747 499 Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77
Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30 - 17h30

Mardi, jeudi : 9h00 - 11h00

Permanence des élus : le samedi de 9h00 à 11h00

Mairie de Fontenailles

63 rue Maurice Wanlin

01 64 08 40 17

Mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr

Site : mairiefontenailles.fr

Agence postale

01 60 52 66 35

De 9h00 à 11h00.



Mairie Fontenailles



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET



L'émotion est toujours présente pour commémorer le sacrifice des soldats morts pour notre pays. C'est entouré d'ancien combattants, de Fontenaillaises et Fontenaillais, adultes et enfants, que les élus ont rendu hommage aux hommes et femmes engagés pour notre liberté.

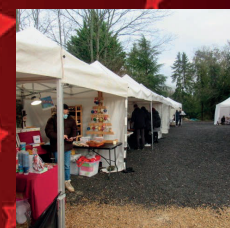
Plan chorale en action avec les Concerts de Poche



Les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école de La Chapelle Rablais ont participé dès la rentrée de septembre à des ateliers d'écriture et de chant choral. Ils ont écrit leur propre texte sur l'un des morceaux, l'Heure Bleue d'Othman Louati, qui a été joué au concert du vendredi 3 décembre 2022 à Grandpuits.

Ils ont présenté en première partie du concert de l'Orchestre de Poche leur création et les chants travaillés. Leur prestation de qualité a remporté un vif succès. Félicitations à ces petits chanteurs et à l'enseignante pour son implication dans ce projet.

Très grand succès pour une première....Le Marché de Noël de Fontenailles



Organisé avec l'association Le Lien de Fontenailles, le marché de Noël de Fontenailles a remporté un beau succès.

Artisanat, gastronomie, animations, présence du Père Noël, bourse aux jouets, opération Noël solidaire, vin chaud ...

Nous vous proposons un petit retour en images sur ces deux journées.



OPERATION NOËL SOLIDAIRE



A ce jour, nous avons pu distribuer la majorité des boîtes de Noël aux personnes les plus démunies.

Et cela, grâce aux personnes qui ont confectionné de jolies boîtes de Noël et ainsi partagé un peu de leur bonheur.

L'opération solidaire a récolté plus de 130 boîtes de Noël.

Un grand merci à vous tous pour avoir participé et pris quelques minutes pour faire le bonheur de quelqu'un.

Un grand merci également aux différents acteurs qui ont rendu cette opération solidaire possible et à M. HIANE Lahcène pour son dévouement dans la distribution.

Noël, c'est le moment des émotions que l'on peut partager !



Un village lumineux pour les fêtes de fin d'année



Pour le plaisir de petits comme des grands, Fontenailles s'est paré de belles couleurs les fêtes de fin d'année. Merci aux bénévoles de l'atelier créatif de Noël, aux agents techniques et aux élus pour l'installation de ces décorations. Une joie gâchée par quelques personnes malveillantes qui se sont amusées à dégrader les décorations installées.



Sarah Glombard

Sophro Coach

sarah@narcisse-perspectives.fr

Tel.: +33 (0)6 79 70 76 99

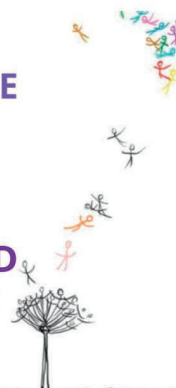
ATELIER RESPIRATION
MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN
AVEC LES 3C
CALME
CENTRAGE
CLARTE

ANIME PAR

SARAH GLOMBARD

Coach de vie, Sophrologue

 sarahglombard



Les mardis du 16 mars au 20 avril 2022

De 19h à 20h

A Fontenailles (lieu encore à définir)

TARIF: 150€

Inscription au 06 79 70 76 99

sarah@narcisse-perspectives.fr

Atelier du PRIF - 2022

Le PRIF propose un atelier **Vitalité**. Cet atelier proposera 6 séances de 2h30 et un bilan d'1h30 en différé avec des thématiques orientées sur la santé (nutrition, activité physique, fonctionnement du cerveau...).

Le nombre de participants requis est de 12 à 15 personnes. Inscription en mairie de Fontenailles.

Service Prévention Centre 77 - 49 bis, rue Jean Jaurès - 77170 Coubert - 01.64.42.81.31

Semaines	Dates	Horaires	Contenu
1	Jeudi 12 mai	14h à 16h30	Mon âge face aux idées reçues.
2	Jeudi 19 mai	14h à 16h30	Ma santé ? Agir dès maintenant.
3	Jeudi 2 juin	14h à 16h30	Nutrition : la bonne attitude.
4	Jeudi 9 juin	14h à 16h30	L'équilibre en bougeant.
5	Jeudi 23 juin	14h à 16h30	Bien dans sa tête.
6	Jeudi 30 juin	14h à 16h30	Un chez moi adapté, un chez moi
7	Jeudi 8 septembre	10h à 11h30	Bilan à trois mois.

Sortie théâtre

Chaque année, la commission d'action sociale proposera une sortie à l'espace Pierre Bachelet à Dammarie-les-Lys, pour les administrés de plus de 65 ans.

La Compagnie Trabucco propose la comédie musicale « Y'a d'la joie » jouée le vendredi 29 avril 2022. Nangis Lude assurera le transport. Le prix de la place s'élève à 26 €, la participation demandée sera de 10 €. La différence de 16 € est prise en charge par la commune.

« Une fois encore les artistes de la compagnie seront réunis pour une jolie histoire pleine d'émotions et d'humour, plongés dans l'univers de la France sous l'Occupation. On retrouvera des personnages hauts en couleur dans un décor et des costumes de cette époque tourmentée. Le programme reprendra des grands standards de la chanson française d'hier mais aussi d'aujourd'hui pour raconter une histoire pleine de légèreté et de joie ! »



Après 12 ans d'absence, le **Tour de France Femmes** sera de retour du 24 au 31 juillet 2022.

Un événement qui met à l'honneur les femmes, 1029 km sur huit jours de courses. Trois régions et onze départements seront traversés.

La deuxième étape (135 km) se courra en Seine-et-Marne, entre Meaux et Provins, et passera par Fontenailles.

